



Société Vaudoise d'Horticulture

Procès-verbal de l'assemblée générale cantonale

du 7 mars 2009 à la maison de commune de Prangins.

1. Accueil et ouverture de l'assemblée :

M. P.-A. Zangger, président ouvre l'assemblée à 16h.45 en souhaitant une cordiale bienvenue et remercie toutes les personnes présentes. Il leur demande de bien vouloir signer la liste de présence qui circule dans les rangs. 38 membres ont signé ladite liste. Afin de permettre à tous les membres des sections présents d'assister à l'assemblée, la partie récréative a eu lieu de 14h.30 à 16h.00 par la visite du château de Nyon où Madame Boss, Municipale des Espaces Verts et des Forêts, nous a accueilli. Le conservateur a transmis sa passion pour les lieux aux participants. L'après-midi s'est poursuivie par la visite du Parc de la Duche, Madame Ruth Vorlet, architecte-paysagiste et conceptrice de ce parc contemporain a exposé les contraintes techniques et le concept architectural de cet aménagement paysager de qualité. Le président central remercie la section de La Côte d'accueillir la 164^{ème} assemblée cantonale de la SVH.

Le président se plaît à saluer la présence de M. Jean-Jacques Bruger, Municipal de Prangins et membre de notre société, M. Pierre Ronget, directeur du centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier, M. Daniel Gallay, représentant de Jardin Suisse, les membres d'honneur cantonaux présents : Messieurs Emery, Rochat, Renggli et Kilchenmann.

Plusieurs personnes retenues par d'autres obligations ont pris la peine de s'excuser, M. J.-C. Mermoud Conseiller d'Etat, Mme et M de Tschaner et Deriaz, préfets, M. J.-L. Caillat, directeur du CEPM à Morges, M. A. Schwager, directeur de Agrilogie, Mme Nidecker et MM. Bosson, Walter, Rosset, Déglétagne, Gonin et Carrard.

M. P.-A. Zangger cède la parole à M. H. Rubattel, président de la section organisatrice qui nous présente les deux responsables de l'organisation des floralies qui se dérouleront en automne 2010 au château de Dullier, L'organisation, tous les 7 à 8 ans, d'une exposition est le ciment de la section. Messieurs Stager et Cretin nous présentent cette exposition. Une nouveauté sera la mise sur pied d'un secteur réservé à la vente commerciale de végétaux, des locaux abriteront des arrangements réalisés par des fleuristes.

M. P.-A. Zangger rappelle que l'ordre du jour de cette assemblée figurait sur le bulletin d'inscription que chaque membre a reçu, il en donne lecture et s'enquiert d'une éventuelle

modification, ce qui n'est pas le cas. En conséquence, l'ordre du jour suivant est accepté tel que présenté:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Adoption du Procès-verbal de la dernière assemblée générale
3. Rapport du Président central.
4. Rapport du délégué à la formation professionnelle.
5. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes.
6. Adoption des rapports.
7. Distribution des diplômes et récompenses.
8. Modification des statuts
9. Nominations statutaires.
10. Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
11. Nomination de la section chargée de vérifier les comptes.
12. Propositions individuelles et communications diverses.

2. Adoption du Procès-verbal de la dernière assemblée générale du 1^{er} mars 2008 à l'Hôtel Bristol à Clarens.

Quelques exemplaires dudit procès-verbal étaient à disposition à l'entrée de la salle. D'autre part ce procès-verbal était publié sur le site www.villesfleuries.ch. Le président demande si un membre en souhaite la lecture, si des corrections doivent être apportées?

Aucune modification n'est demandée, le procès-verbal est accepté tel que présenté avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du Président central sur l'exercice 2008.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le moment est venu de vous donner le compte rendu annuel des activités de notre société. C'est avec un très grand plaisir que je m'y sou mets.

Notre société a vécu sa 164^{ème} année d'existence et comme de coutume, les activités ont été nombreuses. Celles-ci se résument au niveau des 5 sections, de la manière suivante :

1 conférence ou soirée audiovisuelle.

10 cours.

1 conférence ou soirée diapos.

1 exposition (Jeu d'eau et de lumière au château de La Tour-de-Peilz).

2 concours des balcons fleuris.

9 courses et sorties.

5 journées ou soirées familiales.

3 activités diverses comprenant des lotos.

7 assemblées de section.

23 séances de comité.

Au niveau de l'effectif des membres, il est à noter une légère diminution de notre effectif. A fin 2008, notre société comptait 581 membres, soit 45 de moins que l'année précédente. Nous pouvons nous réjouir de l'admission de 6 nouveaux membres.

Nous comptons :

129 membres à la section de la Côte
106 membres à la section de la Flore du Jura
138 membres à la section de Lausanne
78 membres à la section du Léman
130 membres à la section Chablais-Rivera

Dont :

19 membres d'honneur cantonaux
155 membres honoraires, soit 26.7 % de nos membres ont 30 ans de sociétariat ou plus, je tiens au nom de notre comité à les remercier pour leur fidélité.

320 membres professionnels
261 membres non professionnels, soit 44.9 % de l'effectif.

Notre structure à la particularité d'accueillir en son sein, des professionnels patrons, employés, fonctionnaires, enseignants, amateurs éclairés. C'est cette diversité qui fait la richesse de notre société.

Parmi nous, des familles ont été touchées par le deuil ou la maladie, nous leur présentons nos chaleureux messages.

2008 a vu la disparition de 7 membres. 2 membres se sont éteints depuis le début de l'année 2009. Certains nous ont montré la voie, appris notre profession, nous ont servi de précepteurs, pour la plupart, nous avons cheminé de longues années ensemble, 2 d'entre eux étaient entrés dans nos rangs en 1942. En leur mémoire et en leur honneur, je vous prie de vous lever, d'écouter leur nom et de respecter un instant de recueillement.

Section de La Côte	Madame Christiane Pernet
Section Chablais-Rivera Heinz Straubhaar	Messieurs Charles Furst
Section de Lausanne	Messieurs Marcel Bendel, membre d'honneur Emile Demont Alfred Dubois Charles Oehrli Paul Baudat (2009) membre d'honneur
Section la Flore du Jura	Madame Anne-Lise Failletaz (2009)

Merci.

Le comité central s'est réuni les 23 juin et 15 septembre 2008 ainsi que le 26 janvier 2009 soit à 3 reprises.

Un des thèmes qui a été traité durant ces assemblées concernait l'avenir du comité central de la SVH. Ce dernier a entraîné la proposition qui vous est faite ce jour de modifier les statuts. Ces propositions seront débattues au point 8 de notre assemblée.

Ces réunions ont pour but de mettre en commun les expériences de tous, d'harmoniser les activités entre les sections. Elles permettent aussi d'organiser la représentation de notre société à divers événements et enfin d'organiser des activités au niveau cantonal. Parmi celles-ci :

Le 3 avril, votre président a rencontré Monsieur Raymond Tripod, responsable de la Bibliothèque Suisse de Dendrologie sise à l'Arboretum National du Vallon de l'Aubonne afin de lui remettre un lot de livre provenant de la bibliothèque de la Section de La Sarraz. Ces livres datant de années 1910 à 1950 furent conservés à la bibliothèque communale de La Sarraz puis remis à Monsieur Paul-André Loup. Ce dernier nous fit appel afin de les récupérer et les transmettre, ce que nous fîmes le 18 février 2008 avec André Pittet.

Ces livres ont été offerts à la Bibliothèque Suisse de Dendrologie, 9 ouvrages ont été inventoriés sous n° 2038 à 2046, d'autres déjà en possession de la BSD ont été mis en réserve pour échange ou vendus au bénéfice de cette dernière au public lors de manifestations à l'arboretum.

Le 27 avril a eu lieu la fête de printemps à l'arboretum. C'est en famille que votre président y a pris part.

Le 9 mai, réception en collaboration avec le musée et jardin botanique cantonal de Lausanne d'une délégation de la SAJA, Société des Amateurs de Jardins Alpains de Franche Conté. Le matin, visite des rocailles du jardin botanique puis de l'herbier sous la direction de Messieurs Sauvain et Moret. L'après-midi, les participants ont visité sous la houlette de votre président, divers sites de la Ville de Pully soit, Verte Rive, propriété du Général Guisan, le Parc du Port, le vieux Pully avec son parc de Davel, voisin de la propriété de C-F Ramuz puis, l'établissement horticole de la Ville de Pully. Un grand merci à Paul Widmer pour son accompagnement et la représentation du Jardin Alpin des Roches-de-Naye, La Rambertia.

Le 29 mai, vernissage de l'exposition "L'herbier peint de Rosalie de Constant" au musée et jardin botanique cantonal de Lausanne. Cet herbier peint entre 1795 et 1832 est composé de 1121 planches peintes par la cousine de Benjamin Constant. Il est conservé à Lausanne. Cette exposition a donné lieu à la publication d'un livre accompagné d'un CD contenant l'ensemble de l'herbier peint. Votre président y a participé avec un grand plaisir.

Le 2 juillet, plusieurs membres du comité central se sont rendus à l'assemblée générale du jardin alpin de la Rambertia, aux Rochers-de-Naye. A relever que la section de Chablais-Riviera participe activement à l'entretien de ce jardin d'altitude.

Le 4 juillet se sont déroulées au centre patronal de Paudex, la cérémonie de promotion des apprentis horticulteurs. Messieurs Sornin, Jaton, Kilchenmann et votre président ont représenté notre société auprès des nouveaux promus. Diverses sections par leur participation financière permettent d'étoffer la planche des prix remise aux lauréats. Le comité central remet un prix de 200.-.

Le 23 août, une délégation de la SAJA, Société des Amateurs de Jardins Alpains de Franche Conté a visité sous la conduite de Madame Bruny Money, coresponsable botanique de La Rambertia et Monsieur Philippe Sauvain, coresponsable botanique de la Rambertia et président du cercle vaudois de botanique, les jardins alpins de La Thomasia et de La Rambertia. Votre président s'est joint pour cette dernière visite.

Le 6 septembre, votre président a assisté à l'assemblée de l'Arboretum National du Vallon de l'Aubonne.

Le 16 septembre, Madame Currit a représenté notre société aux promotions du centre d'enseignement professionnel nature et environnement de Lullier.

Le 23 octobre, votre président a assisté, en famille, au vernissage de l'exposition "Jeu d'eau et de lumière", organisée par la section de Chablais-Riviera au château de La Tour-de-Peilz. Une exposition magique, la grotte où l'on pouvait découvrir un sous-bois reconstitué à l'envers a été pour mon compte la perle de ces floralies.

Le 6 février 2009 s'est déroulée dans le grand auditorium du CEPM et Gymnase de Morges, la cinquième édition de notre après-midi technique horticole. Je remercie vivement Messieurs Caillat, Directeur du CEPM, Philippe Deriaz, Doyen et les enseignants pour leur collaboration et la mise à disposition gratuite des locaux. Mes remerciements aussi aux intervenants : Monsieur Gilbert Henchoz, architecte paysagiste à Genève, Lausanne et en France pour sa présentation sur l'aménagement des lignes de tram et des cimetières. Monsieur Christophe Hüsler, architecte paysagiste à Lausanne ; son exposé sur les massifs d'annuelles, qui ne sont pas toujours ceux que l'on croit. Ainsi qu'à Monsieur Patrick Dupuis architecte paysagiste et maître principal au CEPM pour sa présentation sur les illusions d'optiques en architecture et dans l'art des jardins. Ces intervenants de haut vol ont su vulgariser leurs connaissances et ont captivé les quelques 132 participants qui ont participé à cet après-midi.

Il me reste encore quelques personnes à remercier, mes collègues du comité central et plus particulièrement les membres adjoints, Francis Kilchenmann pour son aide précieuse dans le suivi des dossiers des apprentis méritants. Francisco et Ghislaine Moïta pour la mise à jour et le suivi du site internet www.villesfleuries.ch / onglet SVH, Marguerite Vulliamoz notre dévouée et regrettée secrétaire et caissière pour l'excellent et important travail effectué durant l'année écoulée. Je profite aussi de remercier mon épouse qui tient le standard à notre domicile, qui me seconde dans les diverses organisations et qui me laisse le loisir de participer à toutes ces activités.

L'Isle, le 3 mars 2009. Votre président, Pierre-Alain Zangger

4. Rapport du délégué à la formation professionnelle.

Monsieur Pierre Ronget, directeur du Centre de Formation Professionnelle nature et environnement de Lullier, nous fait part que L'école de Lullier se porte bien, des changements dans la continuité auront lieu dès la rentrée 2009. En quatre années, il sera possible d'obtenir 5 CFC, soit : deux dans l'agriculture, trois en horticulture.

Un stage en entreprise sera effectué par les élèves. Les examens pour l'obtention de deux CFC se dérouleront en troisième année, les trois autres examens en quatrième année. L'OFFT a donné son aval à cette planification.

Le coût d'un élève se situe de 35'000.- à 45'000.- francs. L'Etat de Genève met à disposition cette infrastructure pour la Suisse et la France voisine.

Monsieur Ronget fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire, ses craintes pour l'avenir sont que les autorités politiques poussent de plus en plus, à faire plus avec moins de moyens. La formation pratique pourrait en subir des conséquences. La crise pourrait accentuer certains problèmes. Ses espoirs sont cependant très nombreux : la jeunesse est saine, la formation professionnelle nécessaire et les liens avec les associations professionnelles sont forts.

Rapport du délégué à la formation professionnelle, Philippe Deriaz, Doyen du CEPM

Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs, chères et chers invité-e-s,

Je tiens à vous apporter aujourd'hui le salut de la formation professionnelle en général, et horticole en particulier, en tant que représentant du CEPM, où j'occupe la fonction de doyen du Département des Arts et métiers verts.

Notre département, A, a connu une croissance régulière de ses effectifs et ce sont aujourd'hui plus de 600 apprenti-e-s qui complètent leur formation pratique chez un maître d'apprentissage par des cours théoriques en école, à Marcelin au CEPM entre 1 et à 1,5 jours par semaine.

Les effectifs évoluent au gré des tendances, modes de la société, mais aussi de l'augmentation de la population, de la conjoncture et autres aléas économiques.

Comme chaque année, ce sont deux volées de fleuristes (2 classes) que nous accueillons par cycle de formation, et qui proviennent de la majorité des cantons romands. Cette profession de « fleuriste » est recherchée, mais le nombre de places d'apprentissage limite naturellement les effectifs d'apprenti-e-s. Depuis cette année 2008, nous conduisons la formation selon une nouvelle ordonnance de formation, qui voit une plus forte pondération des éléments commerciaux, tels que la vente et la création notamment. La révision du règlement est aussi l'occasion d'offrir des possibilités de formation alternatives, telle que l'attestation de formation professionnelle (AFP) pour laquelle nous avons introduit, à titre unique en Suisse romande, une classe comportant quelques apprenties heureuses de pouvoir disposer de cette structure de formation adaptée et surtout individualisée.

Le monde horticole se tertiarise, à la production s'ajoutent et se complètent des offres de service. C'est dans cet ordre et cette même logique que nous accueillons depuis deux ans maintenant la formation d'agents d'exploitations, nouvelle formation destinée à des apprentis travaillant dans des établissements ou institutions généralement publiques, et pour lesquelles l'employeur ou maître d'apprentissage requiert des qualifications professionnelles, tant dans le domaine du contrôle des bâtiments, l'entretien des espaces verts ou la gestion des déchets. Comme on nous l'avait par ailleurs annoncé, cette profession connaît un développement rapide de ses effectifs, puisque dès l'année prochaine nous devrions accueillir quelques 3 classes en première année de formation CFC, soit des effectifs déjà supérieurs aux professions traditionnelles qu'habituellement nous formons et que sont les floriculteurs ou les fleuristes. Les premières expériences que nous avons acquises dans la conduite de cette formation pilote nous permettent de relever avec sérénité le défi de poursuivre l'enseignement romand dans cette filière novatrice, et d'avenir !

Dans la production horticole, les effectifs de floriculteurs restent stables, et la baisse des places d'apprentissage dans les exploitations de production horticole reste compensée par les apprenti-e-s engagés par les villes, chez lesquelles l'entretien et aménagements, décorations des espaces publics gagnent en importance, et aussi en qualité.

Par contre, nous connaissons une hausse constante et sans précédents des effectifs des apprenti-e-s paysagistes, pour lesquelles nous enregistrons quelques apprentis totaux, et plus

de 5 classes en première année. Cette hausse continue est à imputer à la hausse conjoncturelle de ces dernières années, ainsi qu'à l'attractivité nouvelle de cette profession de service qui permet de conjuguer travail extérieur, aménagements divers, entretiens, mais aussi toutes variétés d'activités.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004, permet de nouvelles voies et filières d'apprentissage, qui nous concerneront.

Ainsi, et d'ici 2 ans, le règlement d'apprentissage d'horticulteur de 2002 aura vécu Nous participons donc activement à l'édition réformée, grâce notamment à l'engagement de 2 de nos enseignants confirmés, aux avis combien pertinents. Le contenu et les titres obtenus par cette formation seront revus !! On devait distinguer entre horticulteurs « productions » et « paysagiste » ; le champ des thèmes et branches éliminatoires, à juste titre parfois décriées, serait réétudié ; l'opportunité des cours blocs repensée, et le rôle des écoles et associations professionnelles redéfini. Finies les options « pépinière », « vivace » et « floriculteur », elles deviendraient des approfondissements !! Et places donc à des formations réinventées et à des titres opportuns !!

En cette occasion, l'on se réjouira de voir s'édifier l'aménagement d'une filière de formation sous base d'attestation (AFP) qui permettra de valoriser pédagogiquement les jeunes en difficulté scolaire, et de leur accorder une qualification professionnelle suite à une formation plus individualisée. Elle remplacerait les formations élémentaires ou pratiques. Nous pourrions nous engager dans cette nouvelle structure et voie de formation, prochainement en consultation, dès l'automne 2011. Je souhaiterais que cette nouvelle ordonnance de formation puisse répondre aux exigences diverses et élevées de la profession horticole, intégrer les attentes des jeunes en formation, répondre aux besoins des nouveaux services horticoles à la population, et garantir des standards de qualités nouvelles, à travers des structures économiques et professionnelle évolutives.

Il me paraîtrait erroné de ne dresser qu'un bilan positif des éléments qui ont été avancés. Nous rencontrons encore nombre de contraintes à gérer. Ainsi, difficultés scolaires, exigences professionnelles élevées, transition école-métier trop pénible, parfois conjuguées avec la fracture des liens traditionnels familiaux, sont tant de problèmes auxquels nos jeunes, dans nos professions en particulier, sont confrontés !! La nécessité d'appuyer, soutenir, orienter et mieux aiguiller tous ces jeunes en difficulté, avant ruptures de contrats ne fait que se confirmer. Nous nous devons de leur proposer des structures d'aide, aussi. A titre personnel, j'attache toujours beaucoup d'importances à proposer un appui et soutien, personnel ou scolaire, conséquents à tous ces apprenti-e-s, sujet-e-s aux difficultés propres à la société actuelle.

D'autres échéances nous attendent : baisse probable d'effectifs en raison de la crise économique et replis cantonaux, nécessités de développement des facilités de formation pratique sur le site de l'école (CEPM (à utiliser tant pour les cours interentreprises, les examens que pour les cours et démonstrations professionnelles)), développement informatique pour permettre une information plus rapide et fiable à l'ensemble de nos partenaires (patrons, parents, associations professionnelles et institutions publiques), mais aussi consolidation des relations avec les autres centres de formation et re-définition des filières de formation à conduire ! et ce n'est pas tout !!

Le challenge reste important, mais nous saurons trouver la force et la volonté pour y parvenir, et fournir un service de qualité à l'ensemble des partenaires, et ils sont nombreux, de notre formation horticole !!!

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Nous souhaitons, la direction du CEPM, mes collègues du CEPM et moi-même, le plus favorable des développements à la formation horticole, pour laquelle nous avons le bonheur de nous engager !

Je vous remercie de votre attention.

Ph. Deriaz, mars 2009.

Le président remercie les orateurs pour leur rapports et souhaite d'ores et déjà une bonne retraite à Monsieur Ronget et le remercie pour sa fidélité.

5. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes.

Rapport de la caissière pour l'assemblée générale du 7 mars 2009 à Prangins

Mesdames, Messieurs,

Pour mon dernier rapport de caissière de la SVH, notre société n'a pas retrouvé le chemin du bénéfice. En effet l'exercice comptable 2008 se solde par une perte de fr.1'425.65.

Dans la globalité, les recettes sont demeurées les mêmes, cotisations des sections, intérêts postaux, impôt anticipé. Quant aux dépenses, les principaux postes sont frais généraux, cadeaux et récompenses.

Voici quelques chiffres :

Recettes :

Cotisations des sections	fr.	2'016.00
Intérêts postaux	fr.	157.85
Impôt anticipé	fr.	55.25

Dépenses :

Cotisations	fr.	300.00
Frais généraux	fr.	2'119.40
Frais de port	fr.	104.75
Cadeaux et récompenses	fr.	1'375.35

Le capital au 31.12.2008 s'élève à fr. 15'340.95

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} mars 2009. La caissière du comité central de la SVH, Marguerite Vulliamoz.

Rapport des vérificateurs des comptes

Nyon, le 7 mars 2009.

Ce jour, les vérificateurs de compte nommés par la section de Nyon, Madame Barbara Rubattel et Monsieur Pierre Rindlisbacher ont procédé à la vérification des comptes de la Société vaudoise d'horticulture, dans les locaux du Service des Espaces Verts de la Ville de Nyon.

Chaque pièce comptable a été pointée, la comptabilité est exacte et bien tenue et les vérificateurs vous recommandent d'accepter les comptes de l'exercice 08 tels que présentés et d'en donner décharge au comité central, et de remercier la caissière pour son travail.

Madame Barbara Rubattel

Monsieur Pierre Rindlisbacher

Le président remercie Marguerite Vulliamoz et les vérificateurs pour leur travail et leur exactitude. Au nom de la Société, il tient à remercier Marguerite pour tout le travail qu'elle a effectué, mais surtout pour sa disponibilité et sa bonne humeur durant ces sept années de secrétariat et de caisse, il lui remet un petit présent sous forme de bons d'achat, en signe de reconnaissance.

6. Adoption des rapports.

M. P.-A. Zangger met les différents rapports en discussion, aucune remarque ni question n'est formulée. En conséquence, les rapports sont acceptés à main levée.

7. Distribution des diplômes et récompenses.

Cette année, 11 membres ont atteint 30 années de sociétariat.

Monsieur Guy Jeudi et Claude Stager pour la Section de La Côte.

Madame Jacqueline Guichard ainsi que Messieurs Léon Renaud, Jean Kohler, Henri Schmid et Uli Straehler pour la Section du Léman.

Madame Claudine Pointet ainsi que Monsieur Maurice Hofer pour la Section de la flore du Jura

Messieurs René Badan et Georges Baudat pour la Section de Lausanne et environs.

Prix aux apprentis méritants.

Quatre jeunes professionnels sont récompensés cette année pour leur excellente moyenne lors des examens de fin d'apprentissage.

Pépiniériste :	Mlle Audrey Girod
Plantes vivaces :	Mlle Maude Stettler
Floriculteur:	M. Camil Emery
Paysagiste:	M. Julien Martinez

8. Modification des statuts.

Lors de notre dernière assemblée générale, Monsieur Jean-Jacques Brugger, au nom de la Section de la Côte s'était exprimé sur l'avenir de notre comité central et sur celui de la société.

Le 23 juin 2008 notre comité d'été s'est principalement penché sur cette problématique : Il en ressort diverses constatations :

- D'un point de vue strictement légal une assemblée générale est juridiquement obligatoire, articles 64 à 67 du Code Civil Suisse.
- La disparition de cette assemblée serait à très court terme la disparition pure et simple de notre société cantonale.
- Les statuts sont contraignants, depuis leur acceptation le nombre de membres a fondu de près des 2/3.
- L'effectif devient de plus en plus problématique à renouveler y compris dans les comités.
- Les membres sont fidèles et s'apprécient, ils sont très attachés à leur section.

En conclusion, les représentants des Sections ont décidé de rester fidèles à la formule actuelle, mais en rendant l'organisation un peu plus souple.

- Le comité central se réunit 3 à 4 fois par an afin que les échanges entre les sections subsistent.
- L'Assemblée Générale Cantonale est à considérer comme une activité de toutes les sections. Une visite précède cette dernière et un repas lui fait suite afin de faciliter les échanges entre les membres. L'assemblée se déroule de manière simple et concise.
- Les statuts sont modifiés partiellement afin d'optimiser le fonctionnement de la société en évitant les lourdeurs. Ces modifications vous sont parvenues jointes à la convocation de ce jour.

Le Comité Central, composé des représentants de quatre des cinq sections, dans sa séance du 15 septembre 2008 à Nyon, s'est prononcé à l'unanimité concernant la modification de quelques articles des statuts.

*Art. 2 Cette association qui a son siège à Lausanne,
Remplacé par : Cette association, qui a son siège **au domicile du président**,....
Accepté à l'unanimité.*

*Art. 4 L'assemblée générale formée par l'ensemble des membres des diverses sections, se réunit à l'ordinaire :
1. au mois de février, en assemblée essentiellement administrative.
Remplacé par : 1. **dans le courant du premier trimestre**, en assemblée essentiellement administrative.
Accepté à l'unanimité.*

*Art. 5, 14 et 15 L'assemblée générale ordinaire de février :
Remplacé par : L'assemblée générale ordinaire : ...
Accepté à l'unanimité.*

Art. 7 Le président est élu chaque année par l'assemblée générale, il est rééligible, toutefois, son mandat ne pourra dépasser 5 ans.

*Remplacé par : Le président est élu chaque année par l'assemblée générale, il est rééligible, toutefois, son mandat ne pourra **en principe, pas** dépasser 5 ans.
Accepté par 37 voix pour et un avis contraire.*

Art 8 Le comité central constitue son bureau. Les membres sont indemnisés de leurs frais de déplacements par la caisse centrale et touchent un jeton de présence à fixer chaque année par voie budgétaire.

*Remplacé par : Le comité central constitue son bureau. **Les membres du bureau sont en principe indemnisés de leurs frais, ils touchent une indemnité annuelle fixée par le Comité Central.***

Accepté à l'unanimité.

Art. 17 Les comités des sections font chaque année un rapport d'activité. Ce rapport est adressé au président central pour la fin de l'année.

*Remplacé par : **Les représentants des sections font état de leur activité dans le cadre des réunions du Comité Central.***

Accepté à l'unanimité.

9. Nominations statutaires.

Aucune proposition de nouvelle candidature n'est présentée pour faire partie du comité central. J-L Sornin préside l'assemblée pour procéder à l'élection du président. M. P.-A. Zangger est réélu par acclamation.

Présidence:	Pierre-Alain Zangger
1 ^{ère} vice-présidence:	Section de La Côte
2 ^{ème} vice-présidence:	Section du Léman
Présidence visite de culture:	Section de Lausanne
Jury d'exposition, présidence:	Section de La Flore du Jura
Délégué à la formation professionnelle:	M. Ph. Deriaz
Secrétaire :	Poste à repourvoir
Caissière :	Mme Mirella Coquier
Membres adjoints:	M. F. Kilchenmann (contacts apprentis) Mme et M. G. et F. Moïta (site internet)

10. Lieu et date de la prochaine assemblée générale.

La prochaine assemblée cantonale aura lieu le 06.03.2010 dans la région de Morges.

11. Nomination de la section chargée de vérifier les comptes.

La section du Léman assumera cette fonction.

12. Propositions individuelles et communications diverses.

Des exemplaires des programmes des sections sont à disposition à l'entrée.

Mercredi 2 septembre 2009, la Section de Lausanne organise une visite des chocolats Frey et du jardin d'essai de la maison Wyss. Jean Daniel Renggli, présente cette sortie.

Le 7 novembre 2009, Gaston Solliard président des jardiniers de maisons bourgeoises, organise une visite des floralies de Bourg-en-Bresse.

Février 2010, une nouvelle édition de l'après-midi technique horticole sera organisée par le comité central, au programme : prairies horticoles, films de la société Andermatt bio contrôle.

Septembre 2010, sortie organisée par le comité central : visite du jardin botanique de Neuchâtel et du Mycorama à Cernier.

Monsieur Pierre Rosset, nous a transmis par courrier un dépliant sur le jardin botanique de Montréal. Ce dépliant est à disposition pour les membres intéressés auprès du président.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 18h.15.

L'Isle, mars 2009_ P-A Z